

DEMANDE

d'allocation individuelle de transport pour les lignes TER

Seuls les dossiers intégralement complétés seront traités.

Attention : avant de remplir ce document, lire attentivement la notice au dos de l'imprimé.

ÉLÈVE

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Abonnement SNCF

Billet SNCF

Date de saisie : _____

N° client : _____

Transporteur : _____

Distance en kms en trajet simple : _____

SI REJET, MOTIF :

Moins de 3 kms

Plus de 20 kms

Autre : _____

Non-respect de la carte scolaire

REPRÉSENTANT LÉGAL

NOM : _____ Prénom : _____

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE

Etablissement scolaire : _____

Commune : _____

Qualité : Externe 1/2 pensionnaire Interne

Premier cycle CP CE1 CE2 CM1 CM2

Cycle secondaire BEPA 2^{de} 1^{re} Terminale CAP BEP

Précisez la spécialité :

Autre classe (préciser) : _____

Langues étudiées - LV1 : _____ LV2 : _____

Autres options : _____

Signature de l'élève

Signature du responsable légal
pour les élèves mineurs

Visa et cachet de l'établissement scolaire

Les informations recueillies sont nécessaires pour vous délivrer, renouveler ou refaire votre carte, ainsi que pour la bonne gestion commerciale du réseau AlesY. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement au SMTBA et à Keolis Alès. Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informatiques vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction de Keolis Alès par courrier à l'adresse suivante : 389, chemin du Viget - 30100 ALÈS.



ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

CONDITIONS D'OBTENTION DE L'ALLOCATION INDIVIDUELLE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

- 1 Habiter dans l'une des communes du Syndicat Mixte de Transport du Bassin d'Alès.
- 2 Tout en respectant la carte scolaire, fréquenter un établissement scolaire implanté dans l'une des communes du SMTBA.
- 3 Habiter à plus de 3 kilomètres et à moins de 20 kilomètres de mon établissement scolaire.

Cette allocation est calculée :

- Pour les élèves demi-pensionnaires : sur la base du tarif public de l'abonnement mensuel FréquenciO' pour le trajet considéré pendant 10 mois,
- Pour les élèves internes : sur la base du tarif public de la carte Abonnement LibertiO' (2 billets demi-tarif simples sur le trajet considéré) pendant 36 semaines.

fréquenciO'

LibertiO'

Démarche à effectuer pour l'examen d'une demande d'allocation individuelle de transport pour emprunter les lignes TER :

- Remplir le formulaire,
- Le faire tamponner par l'établissement scolaire, ou, à défaut joindre un certificat de scolarité à la demande,
- Fournir la photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture, quittance de loyer, attestation d'hébergement),
- Fournir un RIB (relevé d'identité bancaire).

Après examen de votre dossier, une notification vous sera adressée pour connaître la décision du SMTBA pour l'obtention ou non, d'une allocation individuelle de transport.

Le versement des allocation s'effectue trimestriellement, à terme échu.

Envoyer l'ensemble de mon dossier à :
KEOLIS ALÈS
389, chemin du Viget - 30100 ALÈS

AVANT LE 31 OCTOBRE

LISTE DES COMMUNES SMTBA

Alès, Allègre-les-Fumades, Anduze, Aujac, Bagard, Bessèges, Boisset-et-Gaujac, Bonnevaux, Boucoiran-Nozières, Bouquet, Branoux-les-Taillades, Brignon, Brouzet-les-Alès, Cardet, Castelnau-Valence, Cendras, Chambon, Chamborigaud, Concoules, Corbès, Cruviers-Lascours, Deaux, Euzet, Gagnières, Générargues, Génolhac, La Grand-Combe, Lamelouze, Lasalle, Laval-Pradel, La Vernarède, Lédignan, Le Martinet, Les Mages, Les Plans, Les Salles-du-Gardon, Lézan, Martignargues, Massanes, Massillargues-Atuech, Méjannes-les-Alès, Meyrannes, Mialet, Molières-sur-Cèze, Mons, Monteils, Navacelles, Ners, Portes, Ribaute-les-Tavernes, Robiac-Rochessadoule, Rousson, Saint-Ambroix, Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Sainte-Cécile-d'Andorge, Saint-Césaire-de-Gauzignan, Saint-Christol-lez-Alès, Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Dézéry, Saint-Etienne-de-l'Olm, Saint-Florent-sur-Auzonnet, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Saint-Hippolyte-de-Caton, Saint-Jean-de-Ceyrargues, Saint-Jean-de-Serres, Saint-Jean-de-Valériscle, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Jean-du-Pin, Saint-Julien-de-Cassagnac, Saint-Julien-les-Rosiers, Saint-Just-et-Vacquières, Saint-Maurice-de-Cazevielle, Saint-Martin-de-Valgalgues, Saint-Paul-la-Coste, Saint-Privat-des-Vieux, Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, Salindres, Sénéchas, Servas, Seynes, Soustelle, Thoiras, Tornac, Vabres, Vézénobres

ALES'Y
CHACUN SA MOBILITÉ

04 66 52 31 31

contact@alesy.fr

@AlesyBus



ALES'Y
A CHACUN SA MOBILITE

Syndicat Mixte
Transport
du Bassin d'Alès